

14ème législature

Question N° : 104080	De M. Alain Marty (Les Républicains - Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique > sécurité publique	Tête d'analyse >secourisme	Analyse > premiers secours. formation. perspectives.
Question publiée au JO le : 30/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la formation aux premiers secours. En effet, les formateurs ne demandent qu'à pouvoir former les élèves mais cette activité n'est pas intégrée à leur emploi du temps d'enseignant et rarement rémunérée en totalité, ce qui les dissuade grandement. En outre, certains chefs d'établissement ne souhaitent pas que les élèves manquent des cours pour suivre cette formation qui dure 9 heures pour le PSC-1 et 2 heures pour les GQS (gestes qui sauvent, formation instaurée suite aux attentats) : elle est donc réalisée hors temps scolaire, ce qui est un frein dans les établissements ruraux à cause des transports scolaires. En conséquence, certains enseignants proposent que soit mise en place une décharge de 3 ou 6 heures (selon la taille de l'établissement) pour le formateur afin qu'il puisse former ses élèves sur son temps de travail. Il aimerait donc connaître la position du ministère sur cette possibilité.